

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est en partie intégrée à la CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance), à hauteur de 87%, versée à l'OPCO. Pour les salaires 2021, la CUFPA sera à payer au plus tard au 1^{er} mars 2022. Le solde de la taxe d'apprentissage, 13%, est à verser directement à un ou plusieurs établissements habilités de votre choix **avant le 1^{er} juin 2022**.

ATTENTION, à partir des salaires 2022, la CUFPA est prélevée par l'URSSAF / MSA. Le solde de 13% sera appelé directement par l'URSSAF à compter de 2023. Vous aurez alors à indiquer, sur une plateforme en ligne, le ou les établissements fléchés.

RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

COMPLEMENT D'ADRESSE

CODE POSTAL / VILLE

TELEPHONE

MAIL

CODE NAF

SIRET

EFFECTIF ANNUEL MOYEN (Ensemble des établissements)

NOMBRE D'APPRENTIS EN COURS D'ANNEE 2021

CALCUL DU SOLDE

MASSE SALARIALE BRUTE (base calcul : salaires 2021)

MB

Exonération en cas de masse salariale inférieure à six fois la SMIC annuel (114 442 €) et présence d'un apprenti en cours d'année

MONTANT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE $MB \times 0,68 \%$

TA

,00

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE $TA \times 13 \%$

S

,00

DEDUCTIONS (Sous conditions)

D

,00

SOLDE A REVERSER AUX ETABLISSEMENTS $T = S - D$

T

,00

VERSEMENT

MONTANT VERSE AU POINT ORIENTATION
APPRENTISSAGE

V

,00

Merci d'indiquer en libellé de votre paiement le numéro de Siret (libellé virement ou au dos du chèque)

CHEQUE N° à l'ordre de la CCI LANDES

VIREMENT : IBAN : FR76 3000 4000 2800 0200 6528 636 BIC : BNPAFRPPXXX

Un reçu libératoire vous sera adressé à l'issue de la collecte

ADRESSE
DE RETOUR

CCI DES LANDES
SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE
BP 137
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

Cachet et Signature